

*Questions orales***L'AIDE EXTÉRIEURE**

LE PRINCIPE DE L'AIDE TRIPARTITE

M. Robert Wenman (Fraser Valley-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le premier ministre est-il en faveur de l'idée d'une aide tripartite, telle que définie dans le rapport Brandt, et croit-il que le Canada pourrait jouer un rôle particulier sous ce rapport?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, madame le Président. L'idée d'une aide tripartite a été étudiée par notre gouvernement bien avant qu'il soit question du rapport Brandt. Je me souviens en avoir parlé lors de conférences du Commonwealth au début des années 1970. J'en ai reparlé récemment durant ma visite en Arabie Saoudite et dans d'autres pays. J'ai invité mes interlocuteurs à appuyer l'organisme énergétique affilié à la Banque mondiale, idée émise par M. McNamara. C'est une question dont je me suis entretenu avec M. McNamara avant de me rendre en Arabie Saoudite. J'ai exhorté non seulement les Arabes, mais aussi les Allemands et les Français, à souscrire cette proposition qui revêtirait la forme d'une aide tripartite alliant des capitaux à la technologie des pays développés et permettant aux pays moins développés d'atteindre à une plus grande autosuffisance énergétique.

M. Wennan: Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Le groupe d'étude parlementaire sur les relations nord-sud a déclaré que le Canada semble n'avoir pas réussi à s'assurer à faire participer les pays producteurs de pétrole à des efforts conjoints. Étant donné l'échec du gouvernement dans ce secteur, le premier ministre peut-il étudier la possibilité de mettre sur pied, avant le début des discussions nord-sud qui se tiendront au Canada cette année, une série de projets trilatéraux de démonstration qui permettraient au Canada de fournir des connaissances techniques et du matériel à un des pays les plus pauvres d'Afrique, par exemple la Somalie, cependant que des pays arabes se chargeraient éventuellement de l'aide financière? Le premier ministre peut-il envisager la création de divers projets de démonstration permettant de bien définir cette formule d'aide particulière qu'il favorise?

M. Trudeau: Madame le Président, je ne me suis pas borné à un projet de démonstration, j'ai fait une proposition concrète que le gouvernement canadien a approuvée. Le député, et j'estime que ses paroles méritent d'être notées, a déclaré que le gouvernement canadien avait échoué du fait qu'il n'avait pu convaincre les pays producteurs de pétrole de nous confier leur capital pour que nous puissions l'utiliser de concert avec notre technologie dans les pays du Tiers-monde. Madame le Président, cela pourrait être considéré comme un échec de notre gouvernement, mais on pourrait également attribuer ces résultats au peu d'empressement que manifestent les pays producteurs opulents à confier à quelqu'un d'autre l'usage de leur capital.

Il me semble que les projets de démonstration proposés par le député souffrent tous du même problème. Ces problèmes sont ceux auxquels nous avons eu à faire face par le passé. Il faut énormément de bonne volonté et de générosité pour confier son capital à quelqu'un qui s'en servira dans un pays

tiers. Je ne blâme pas les Saoudiens, entre autres, d'être réticents à se lancer dans cette entreprise. C'est pourquoi nous sommes restés fidèles à la formule de l'affiliation qui permettrait aux pays producteurs de pétrole de mieux se faire entendre par leurs votes. C'est également pourquoi la politique énergétique du gouvernement prévoit, par mesure de précaution, la mise en réserve de quelque 225 ou 250 millions de dollars qui seront dépensés au cours des cinq prochaines années pour aider de nos fonds et de notre technologie et selon une formule bilatérale les pays sous-développés à réaliser l'autarcie énergétique.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

ALICE ARM (C.-B.)—LE DÉVERSEMENT DE DÉCHETS PAR AMAX

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Étant donné que le ministre vient d'accorder \$150,000 aux Indiens Nishga pour qu'ils puissent lutter contre le projet de déversement de la société Amax, le ministre nous dirait-il si l'annulation du permis spécial de déversement accordé à la société Amax est imminente?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, je suis sensible au fait que le député ait reconnu que ces fonds étaient accordés aux Indiens Nishga pour leur permettre d'effectuer des recherches.

Quant à la demande d'enquête, que le député a faite plusieurs fois tant à moi-même qu'à mon collègue le ministre des Pêches et des Océans, je lui signale qu'un groupe d'experts a été chargé d'étudier la question, ce dont nous avons informé le chef de la tribu Nishga, monsieur Gosnell.

● (1500)

S'il trouve cette façon de procéder inadmissible, mon collègue et moi-même sommes disposés à modifier la constitution de ce groupe d'experts afin d'accroître la participation de l'intéressé et nous sommes prêts à entendre ses vues sur la question. Comme le député le sait, c'est en substance la teneur de l'entretien que nous avons eu hier, le ministre des Pêches, moi-même et le député.

M. Fulton: Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Je crois savoir qu'il se prépare à révoquer le permis spécial de déversement accordé par décret à Amax. Peut-il dire à la Chambre où en sont les choses?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, je n'ai pas été saisi de recommandation à cet effet. Essentiellement, les Nishgas nous ont fait savoir qu'ils ne s'opposaient pas à la réalisation du projet. Ils demandent l'assurance qu'il sera mené en toute sécurité. Cela est aussi conforme à notre objectif et à nos intérêts. Nous cherchons à faire étudier le projet du point de vue scientifique et non juridique, car il ne s'agit pas d'un problème juridique. Il s'agit de porter un jugement scientifique et c'est à cela que nous travaillons.